

AZZA SOLIMAN

(1968 -) ÉGYPTE

ENGAGEMENT

DÉFENSE DES VICTIMES DE TORTURE

DE DÉTENTION ARBITRAIRE

DE VIOLENCES DOMESTIQUES ET DE VIOL



Azza Soliman © René Clement

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
INTERDICTION DE VOYAGER, HARCÈLEMENT, ACTES D'INTIMIDATION,
PERSÉCUTIONS SYSTÉMATIQUES**

Azza Soliman est directrice du Centre d'assistance juridique aux femmes égyptiennes (CEWLA) dans un quartier ouvrier de la région métropolitaine du Caire. Cette organisation apporte aux femmes une aide juridique, un soutien psychologique et des cours d'alphabétisation, en particulier à celles qui ont été victimes de violences domestiques ou de viol. Azza est la cible de campagnes de diffamation, de surveillance par le gouvernement et de harcèlement constant par les forces de sécurité et les médias pro-gouvernementaux en raison de son travail.

En décembre 2016, les forces de sécurité l'arrêtent à son domicile et la conduisent devant un juge d'instruction pour être interrogée. Elle est soupçonnée d'avoir reçu des fonds étrangers sans autorisation du gouvernement. Elle est libérée au bout de plusieurs heures.

L'arrestation d'Azza Soliman survient environ trois semaines après que les autorités égyptiennes aient gelé les avoirs personnels d'Azza Soliman et ceux de son organisation, sans passer par un juge. Elle est également empêchée en novembre 2016 de se rendre en Jordanie pour participer à une session de formation sur les droits des femmes dans l'islam. Les interdictions de voyager sont rarement justifiées par les autorités, qui empêchent tout simplement les personnes d'embarquer dans l'avion. Les victimes ne sont d'ailleurs pas informées de la date de fin de l'interdiction et ne savent pas qu'il en existe une.

Azza doit désormais répondre de plusieurs accusations, notamment celle de nuire à l'image de l'Égypte en affirmant que des femmes sont violées dans ce pays. Elle pourrait être condamnée à une peine allant jusqu'à 15 ans de prison. **Cette arrestation marque une intensification des tactiques répressives du gouvernement égyptien pour intimider les femmes qui militent pour le changement.**



BERTA CÁCERES

(1972-2016) HONDURAS

ENGAGEMENT

**DROITS DES PEUPLES INDIGÈNES, DÉFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT, DROITS LIÉS AU
TERRITOIRE ET À L'ACCÈS À LA TERRE**

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
HARCÈLEMENT, SURVEILLANCE, MENACES, CRIMINALISATION DE SON TRAVAIL, HOMICIDE**

Berta Cáceres est abattue le 2 mars 2016 par des hommes armés à son domicile. C'est vraisemblablement son action en faveur des droits humains qui motive son assassinat. Cofondatrice du Conseil civique d'organisations populaires et indigènes au Honduras (COPINH), créé en 1993, elle œuvre sans relâche jusqu'à sa mort pour les droits du peuple indigène lenca.

Entre 2013 et 2015, les membres du COPINH organisent des manifestations contre le projet de barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, mis en œuvre par *Desarrollos Energéticos S.A. (DESA)*. Cáceres et ses collègues sont la cible de nombreuses attaques de la part des autorités et d'acteurs non gouvernementaux, qui considèrent leur action comme une menace pour leurs intérêts commerciaux.

Aucune mesure n'est mise en œuvre par les autorités honduriennes pour protéger Berta Cáceres. La militante essuie des coups de feu, fait l'objet de surveillance, reçoit des menaces d'enlèvement ou de disparition, des menaces à l'égard de ses enfants sont également proférées. Elle est victime d'agressions, d'intrusions et d'une criminalisation de son travail afin de la réduire au silence.

L'enquête sur l'assassinat de Berta Cáceres est en cours. Huit personnes ont été arrêtées pour leur implication présumée, dont un dirigeant de DESA, un militaire, et un ancien militaire qui exerçait des fonctions de sécurité sur le site d'Agua Zarca. Les proches de Berta Cáceres affirment avoir beaucoup de difficultés à accéder aux dossiers et à participer à la procédure d'enquête.

Les manœuvres d'intimidation à l'encontre de sa communauté et de son organisation ne cessent pas après son assassinat. **Ces attaques répétitives visent à mettre un frein au travail de défense des droits humains de l'organisation et de la société civile hondurienne en général.**

BRUNO MANSER

(1954 - ?) SUISSE ET MALAISIE

ENGAGEMENT

DROITS ENVIRONNEMENTAUX

ET DES AUTOCHTONES

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
ATTEINTE AU DROIT À LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE, TRAITEMENTS INHUMAINS
ET DÉGRADANTS, DÉTENTION ARBITRAIRE AINSI QUE DISPARITION**

Bruno Manser est né à Bâle. Animé par le désir de vivre sans argent, il part dans la forêt pluviale de Bornéo à l'âge de 30 ans. Il traverse l'État malais du Sarawak et s'arrête chez les Penans, un peuple menant encore une vie nomade dans la forêt vierge. Il s'engage à défendre les droits de ce peuple face à des entreprises forestières exploitant sans scrupules les ressources du Sarawak avec la complicité du gouvernement malaisien. En 2005, il est officiellement porté disparu et présumé mort.

De 1984 à 1990, Bruno Manser passe six années avec les Penans, apprenant à survivre dans la jungle et s'initiant à la culture de ses hôtes. Mais ce paradis est déjà en danger. Des sociétés locales d'exploitation du bois pénètrent déjà dans les zones des Penans pour déboiser les forêts vierges de Bornéo. Les bases vitales des Penans disparaissent petit à petit, et ces défrichages détruisent la végétation indispensable à leur survie, souillent l'eau, en chassent les animaux et profanent les lieux culturels des Penans.

Bruno Manser cherche à attirer l'attention des médias internationaux sur ces faits. Il aide les Penans à se défendre en bloquant pacifiquement l'accès des entreprises forestières à leur forêt. Il s'attire ainsi la colère des autorités malaisiennes et, en 1986, il échappe de justesse à une arrestation. Après six années dans la jungle, il regagne la Suisse en 1990 et fonde le Fonds Bruno Manser. Ses actions spectaculaires éveillent un grand intérêt, tant en Suisse qu'à l'étranger, et contribuent à forger sa réputation de défenseur des forêts tropicales humides et des droits des peuples autochtones.

Après 1990, Bruno Manser retourne régulièrement chez les Penans malgré une interdiction d'entrée dans le pays et une récompense mise sur sa tête. Néanmoins, il ne rentrera jamais de son dernier voyage en 2000 au Sarawak. **Il continue d'inspirer des gens dans le monde entier à s'engager en faveur des forêts pluviales et des droits des êtres humains.**

EDWARD SNOWDEN

(1983 -) ÉTATS-UNIS

ENGAGEMENT

PROTECTION DE LA SPHÈRE PRIVÉE

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
LIBERTÉ DE CIRCULER ET DROIT D'ASILE BRIMÉS, CONDAMNATION SANS PROCÈS
(PRÉSUMPTION D'INNOCENCE VIOLÉE)**

Edward Snowden risque 30 ans de prison aux États-Unis pour avoir révélé des informations d'un grand intérêt public. En juin 2013, cet ancien sous-traitant de l'Agence nationale de sécurité des États-Unis (NSA) communique à des journalistes des documents émanant des services de renseignement. Ceux-ci révèlent l'ampleur de la surveillance mondiale illégale exercée par les gouvernements américain et britannique, avec la collaboration de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Ses révélations déclenchent un débat mondial, qui entraîne des modifications législatives dans différents pays afin de mieux protéger le droit au respect de la vie privée.

Edward Snowden déclare avoir agi « pour informer le grand public de ce qui était fait en son nom et de ce qui était fait contre lui ». Les autorités américaines le qualifient de « traître » et veulent le juger pour infraction à la Loi de 1917 relative à l'espionnage. Elles cherchent à obtenir son extradition par la Russie, où il s'est exilé depuis 2013.

De hauts responsables américains l'ont déclaré coupable sans procès, bafouant ainsi son droit à la présomption d'innocence. On peut sérieusement s'interroger sur l'équité de son procès s'il était jugé aux États-Unis, car il pourrait ne pas être autorisé à se défendre, au nom de l'intérêt public.

L'annulation de son passeport par les autorités américaines porte atteinte à son droit de circuler librement. Il ne peut en effet pas se rendre dans les pays lui ayant proposé l'asile.

Son cas illustre l'utilisation abusive de la législation à laquelle se livrent certains États dans le but de criminaliser et de poursuivre les personnes qui dénoncent des atteintes aux droits humains, et en particulier à la sphère privée. Ce climat de peur contribue à dissuader quiconque de révéler des informations d'intérêt public. Le lanceur d'alerte continue néanmoins à sensibiliser le public (y compris aux États-Unis, par écran interposé).

EMILIE LIEBERHERR

(1924-2011) SUISSE

ENGAGEMENT

DROITS DES FEMMES



Emilie Lieberherr © Stiftung Robert F. Kennedy Human Rights

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
DISCRIMINATION GÉNÉRALE DANS LA JOUISSANCE DE SES DROITS EN RAISON DE
SON APPARTENANCE À UN GROUPE SPÉCIFIQUE (LES FEMMES)**

Emilie Lieberherr est une figure emblématique du féminisme en Suisse. Elle est née à Erstfeld dans le Canton d'Uri. Elle est la première jeune fille à passer sa maturité et à obtenir un doctorat en économie et droit à l'Université de Berne. Elle est la première femme à siéger à l'exécutif de la ville de Zurich, de 1970 à 1994, sous la bannière du Parti socialiste (PS). Elle est également la première femme conseillère aux États du Parti socialiste pour le Canton de Zurich entre 1978 et 1983.

Emilie Lieberherr s'engage entre autres pour l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi pour les droits des jeunes, des aîné·e·s et des personnes marginalisées. Elle est considérée comme une personnalité progressiste en matière de politique sociale.

Emilie se bat pour le suffrage féminin à une époque où les femmes sont toujours privées du droit de vote au niveau fédéral et dans plusieurs cantons suisses. La Suisse accuse alors un large retard par rapport aux autres pays européens.

En 1969, Emilie Lieberherr devient présidente du Comité d'action pour la marche des femmes sur Berne. Le 1^{er} mars 1969, 5 000 citoyennes suisses et quelques citoyens manifestent contre le manque d'égalité entre les hommes et les femmes en Suisse. Leurs revendications pour mettre fin aux discriminations et obtenir l'égalité devant la loi sont déconsidérées.

Malgré cela, suite à la votation du 7 février 1971, 65,7% des hommes acceptent le droit de vote et l'éligibilité des femmes, contre 34,3% qui s'y opposent. Il faudra toutefois attendre les années 1990 pour que le droit de vote soit étendu à toutes les femmes dans tous les cantons et communes suisses.

Aujourd'hui encore, les femmes poursuivent son combat pour l'égalité, notamment en matière de rémunération professionnelle (salaire) et de lutte contre les violences domestiques.



MALALA YOUSAFZAI

(1997-) PAKISTAN

ENGAGEMENT

DROIT À L'ÉDUCATION ET

DROITS DES FEMMES



Malala Yousafzai © Antonio Olmos

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
ACTES D'INTIMIDATION, MENACES DE MORT, TENTATIVE D'HOMICIDE**

Depuis son plus jeune âge, Malala est plongée dans le militantisme. Son père est lui-même un défenseur du droit à l'éducation, il a d'ailleurs fondé une école. C'est à l'âge de 11 ans que Malala se fait connaître du grand public. Alors qu'elle accompagne son père à une conférence de presse à Peshawar, elle dénonce les talibans qui détruisent les écoles et imposent la charia. Elle poursuit dans cette voie en témoignant de sa vie sous le régime des talibans, sous le pseudonyme de Gul Makai, dans un blog publié par la BBC. En raison de son engagement, Malala est menacée de mort à plusieurs reprises.

Un jour, alors qu'elle se rend à l'école, le bus scolaire s'arrête brusquement. Des hommes masqués (des talibans) montent à bord. L'un d'eux demande « qui est Malala? », et lui tire dessus. La jeune fille reçoit une balle en pleine tête. Plongée dans le coma, l'adolescente est transférée dans un hôpital britannique. Par miracle, son cerveau n'est pas touché mais son rétablissement dure quatre mois.

Malala aspire aujourd'hui à une carrière politique pour contribuer à améliorer l'avenir du Pakistan : « Je vais être une femme politique plus tard. Je veux changer l'avenir de mon pays et rendre l'éducation obligatoire. »

En 2012, l'UNESCO et le Pakistan créent le Fonds Malala de l'UNESCO pour le droit des filles à l'éducation. Il permet d'accroître l'accès des filles à une éducation de qualité, respectueuse du genre, et d'assurer des environnements d'apprentissage sûrs surtout dans les pays touchés par les conflits et les catastrophes. En avril 2013, le *Time* fait figurer Malala dans sa liste des cent personnalités les plus influentes du monde.

La tentative d'assassinat et l'intimidation subies par Malala montrent à quel point les extrémistes et les groupes terroristes représentent une menace pour les droits humains et leurs défenseur·e·s.



MARTIN LUTHER KING JR.

(1929-1968) ÉTATS-UNIS

ENGAGEMENT

DROITS CIVIQUES DES AFRO-AMÉRICAIN·E·S

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
ACTES D'INTIMIDATION, ARRESTATION, HOMICIDE**

Martin Luther King Jr. était un pasteur noir américain connu pour son rôle de leader pacifique dans la reconnaissance des droits civiques des Afro-Américain·e·s aux États-Unis. Il est également connu pour avoir encouragé et eu recours à la désobéissance civile et à la non-violence pour faire progresser l'égalité politique et économique des Noir·e·s.

Le 1^{er} décembre 1955, à Montgomery, Alabama, la jeune Rosa Parks refuse de céder son siège à un homme blanc dans un autobus public. Elle est arrêtée et condamnée. Martin Luther King prend alors la tête du mouvement pour encourager la population noire à boycotter la compagnie de bus publics en question. Cette dernière se voit alors privée d'importants revenus pendant plus d'une année.

Au cours de cette période, les ségrégationnistes intimident les personnes participant au boycott, et King lui-même. Sa maison et son église sont dynamitées. Il est également emprisonné par les autorités. En 1956, la Cour suprême américaine déclare anticonstitutionnelle la ségrégation dans les transports, ce qui met fin au boycott.

Son courage ininterrompu pour défendre les droits des Noir·e·s rencontre un grand enthousiasme auprès de la société américaine. En 1963, il apparaît devant une foule de 250 000 personnes au Mémorial Lincoln et prononce son célèbre discours : « *I have a dream* » (« Je fais un rêve »). En 1964, Lyndon Johnson, président des États-Unis, signe le *Civil Rights Act*. Celui-ci marque l'abolition de la ségrégation des Noir·e·s dans les lieux publics. **La même année, King reçoit le prix Nobel de la paix. En 1965, le *Voting Rights Act* met officiellement fin à l'apartheid dans tous les États américains.**

Le succès de King ne plaît toutefois pas à tout le monde. Après des années d'intimidations, d'arrestations et de tentatives d'assassinat à son encontre, il est abattu le 4 avril 1968.

NARGES MOHAMMADI

(1972-) IRAN

ENGAGEMENT

DROITS DES FEMMES ET

LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
ATTEINTE À LA LIBERTÉ DE DÉPLACEMENT ET AU DROIT D'ASILE, PROCÈS INÉQUITABLE, LIBERTÉ
D'OPINION ET D'EXPRESSION BAFOUÉE, LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION VIOLÉE**

Narges Mohammadi purge actuellement une peine de 22 ans d'enfermement pour ses activités en faveur des droits humains. Elle était vice-présidente du Centre de défense des droits humains d'Iran avant qu'il ne soit dissous par les autorités iraniennes.

Avant son arrestation, Narges fait notamment campagne contre la peine de mort et rencontre Catherine Ashton, alors haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères. Sa dernière arrestation pousse ses jumeaux, âgés de 10 ans, à partir rejoindre leur père, qui vit en tant que réfugié politique en France depuis 2012. Les autorités iraniennes nient à Narges le droit de contacter ses enfants.

Lors de ses différents procès, elle est entre autres condamnée pour « création d'un groupe illégal », en raison de son implication au sein d'un mouvement luttant contre la peine de mort, « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et « propagande contre le régime ».

Les autorités iraniennes harcèlent et intimident Narges Mohammadi depuis des années en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains. Sous le coup d'une interdiction de sortir d'Iran depuis 2009, elle ne peut pas se rendre au Guatemala en 2010 pour participer à une conférence internationale organisée par la fondation *Nobel Women's Initiative*, ni en Suède en 2011 afin d'y recevoir le prix Per Anger.

La peine d'emprisonnement prononcée contre elle représente une attaque sans merci contre les défenseur·e·s des droits humains en Iran et démontre que le système de justice abusif de ce pays est utilisé comme un outil de répression. **Cette lourde peine est révélatrice de la volonté des autorités iraniennes de réduire à tout prix au silence les défenseur·e·s des droits humains.**

PHYOE PHYOE AUNG

(+/-1988 -) MYANMAR

ENGAGEMENT

DROIT À L'ÉDUCATION



Phyoe Phyoe Aung © Private (AI)

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
MAUVAIS TRAITEMENTS, DÉTENTION ARBITRAIRE, INTERDICTION DE MANIFESTER**

Phyoe Phyoe Aung est une jeune militante, secrétaire générale de *All Burma Federation of Student Unions* (ABFSU). Cette organisation participe activement aux manifestations contre la loi sur l'éducation nationale, votée par le parlement le 30 septembre 2014. Selon les organisations étudiantes et des expert·e·s indépendant·e·s, cette loi limite les libertés académiques.

L'ABFSU fait partie des organisations qui ont dressé une liste de dix demandes au parlement, notamment l'adoption des langues ethniques dans les programmes d'études des écoles et le droit de former des syndicats d'étudiant·e·s et de professeur·e·s.

En mars 2015, alors que les manifestant·e·s se rapprochent de Yangon, la plus grande ville du pays, des policiers les bloquent et les frappent à coups de matraque avant de les arrêter.

Phyoe Phyoe Aung et plus de 100 autres militant·e·s étudiant·e·s sont inculpé·e·s de toute une série d'infractions pénales contestables. La plupart sont accusé·e·s d'avoir violé la loi sur les rassemblements pacifiques en lien avec les rassemblements illégaux, les émeutes, et les préjudices contre des fonctionnaires. Plusieurs de ces manifestant·e·s, dont Phyoe Phyoe Aung, risquent plus de neuf ans d'emprisonnement.

Après un an d'incarcération, Phyoe Phyoe Aung et 69 défenseur·e·s des droits humains étudiant·e·s, qui étaient détenu·e·s depuis 2015, sont libéré·e·s quelques jours après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement au Myanmar. Les charges qui pèsent alors sur elle sont abandonnées. Des sympathisants d'Amnesty International dans le monde entier avaient écrit plus de 394 000 lettres, courriels, tweets et autres messages en sa faveur durant la campagne Écrire pour les droits en décembre 2015. Libérée, elle déclare : « Je tiens à remercier du fond du cœur chacune et chacun d'entre vous, pas juste pour vos efforts en faveur de ma libération [...], mais aussi pour nous avoir permis de garder espoir et foi en nos opinions. »



SAKRIS KUPILA

(1996 -) FINLANDE

ENGAGEMENT

DROIT DES PERSONNES TRANSGENRES

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
HARCÈLEMENT, INTIMIDATION, MENACES DE PASSAGE À TABAC ET COMPORTEMENTS
OUVERTEMENT HOSTILES, ATTEINTE AU DROIT À L'ÉDUCATION**

Sakris Kupila a 21 ans et étudie la médecine. Alors qu'il est encore adolescent, il se rend compte qu'il est transgenre et qu'à sa naissance, on lui a assigné un genre qui ne correspond pas à la réalité.

Pendant des années, les choses sont difficiles ; il est déprimé, renfermé et essaie de grandir dans un monde qui veut lui imposer un rôle qui ne lui correspond pas du tout. Quelques années plus tard, il réalise qu'il ne pourra pas vivre sa vie sans passer par une transition qui lui permette enfin de vivre de façon confortable.

Toutefois, selon la législation finlandaise actuelle sur la reconnaissance de l'identité de genre des personnes transsexuelles à l'état civil, il faut remplir certaines conditions : avoir plus de 18 ans, se soumettre à un diagnostic psychiatrique et se faire stériliser ou être stérile. Or, Sakris n'est pas stérile et ne souhaite pas le devenir.

Sakris se souvient du moment où il a compris qu'il devrait être stérile pour modifier son genre à l'état civil. Il n'est encore qu'un enfant et se sent terrifié. Il sait également que, d'après le gouvernement, il ne doit pas avoir le droit, même potentiel, d'avoir des enfants. Il en ressent un grand mal-être et a l'impression d'être différent, anormal. Il perçoit qu'on ne le considère pas comme un humain à cause de son identité de genre.

Sakris défend aujourd'hui les droits des personnes transgenres. À cause de ses activités, il subit régulièrement des actes de harcèlement, d'intimidation, des menaces de passage à tabac et des comportements ouvertement hostiles. Ces attaques le forcent même à interrompre ses études pendant un an.

Le combat pour l'égalité des droits pour les personnes transgenres implique aussi que la procédure juridique de changement de genre soit plus rapide, accessible et respectueuse des droits humains.

SOPHIE SCHOLL

(1921-1943) ALLEMAGNE

ENGAGEMENT

LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
ATTEINTE À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, PROCÈS INÉQUITABLE,
TORTURE ET TRAITEMENTS DÉGRADANTS, EXÉCUTION**

Sophie Scholl est une jeune étudiante active au sein du groupe *Die Weisse Rose* (La rose blanche), un groupe de résistance à Hitler et au parti nazi. En 1943, elle est prise en flagrant délit de distribution de propagande contre la guerre avec son frère Hans Scholl. Ils sont tous les deux exécutés pour haute trahison. Elle devient alors un symbole de la résistance antinazie en Allemagne.

En janvier 1943, Sophie Scholl est d'abord impliquée dans la distribution d'un premier tract à l'Université de Munich. Elle et ses ami·e·s dénoncent le régime nazi et encouragent les Allemand·e·s à résister à la tyrannie de leur propre gouvernement. Les différents tracts sont rapidement diffusés entre autres à Cologne, Stuttgart, Berlin et Vienne. La Gestapo intensifie alors ses recherches pour identifier les auteur·e·s. À l'époque, la dissension interne est rapidement écrasée par la police secrète d'État, chargée de détruire tous les mouvements dangereux pour l'État et le parti. Les Scholl sont tout à fait conscient·e·s des risques encourus.

Le sixième feuillet est un appel à renverser le régime nazi et à construire une « Nouvelle Europe spirituelle ». Il est réimprimé en Angleterre et lâché depuis des avions britanniques au-dessus de l'Allemagne.

Le 18 février 1943, alors que Sophie Scholl et son frère distribuent des tracts à l'Université de Munich, un gardien les surprend. Les deux sont arrêté·e·s avec Christoph Prost, un autre membre du groupe de la Rose blanche.

Le 22 février, le Tribunal du peuple chargé des « crimes politiques » se réunit pour un procès expéditif de trois heures. Roland Freisler, venu exprès de Berlin, préside ce procès. Sophie Scholl comparaît sur des béquilles, à la suite d'un interrogatoire brutal de la Gestapo. À l'issue du procès, les accusé·e·s, Sophie, Hans et Christoph, sont condamné·e·s à mort pour haute trahison. La condamnation est exécutée le jour même par décapitation.



RAÏF BADAWI

(1983 -) ARABIE SAOUDITE

ENGAGEMENT

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

ET DROITS DES FEMMES



Raif Badawi © Ensaf Haidar / PEN International

**VIOLATIONS DES DROITS SUBIES EN RAISON DE SON STATUT DE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS :
ATTEINTE À LA LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION, TRAITEMENTS CRUELS
ET DÉGRADANTS (TORTURE), DÉTENTION ARBITRAIRE, PROCÈS INÉQUITABLE**

Raïf Badawi est un prisonnier d'opinion dont le seul « crime » est d'avoir fait usage de son droit à la liberté d'expression en créant un forum en ligne destiné au débat public. En mai 2014, un tribunal de Djeddah le condamne à 10 ans de prison, à une interdiction de voyager pendant 10 ans à l'issue de sa peine, à une interdiction d'utiliser les médias, à une amende d'un million de riyals saoudiens (environ 230 000 euros) et à 1 000 coups de fouet. Ce jugement est par la suite confirmé par la Cour suprême. Le châtimement cruel est exécuté une première fois en janvier 2015, à raison de 50 coups de fouet. Il est ensuite suspendu sous la pression de protestations dans le monde entier. Raïf n'a pour l'instant pas été fouetté à nouveau.

Un an après le tollé que suscite dans le monde la flagellation en public de Raïf Badawi, ce dernier et des dizaines d'autres prisonnier.e.s d'opinion se trouvent toujours en détention et risquent de subir le même sort. Un nombre croissant de personnes sont condamnées au titre d'une loi antiterroriste sévère.

En juillet 2014, l'avocat spécialiste des droits humains Waleed Abu Al Khair, qui a défendu Raïf, est condamné à 15 ans d'emprisonnement par un tribunal antiterroriste après des années de harcèlements, d'arrestations, de menaces et de procès. En réalité, c'est plutôt pour avoir défendu un grand nombre de militant.e.s pacifiques et protesté contre les multiples attaques envers les droits humains perpétrées dans son pays qu'il est condamné.

En Arabie saoudite, la liberté d'expression est soumise à d'importantes restrictions et les autorités répriment la dissidence. Des personnes critiques à l'égard des autorités sont fréquemment harcelées, arrêtées et inculpées.

Raif Badawi est toujours en prison, séparé de sa femme, Ensaf Haidar, et de ses enfants réfugié.e.s au Canada. Les enfants de Raif Badawi n'ont pas vu leur père depuis des années.

